

Irrigation et lutte par confusion

Vignoble de Saint-Léonard et Lens

Le réseau d'irrigation du syndicat pour l'amélioration des réseaux d'irrigation du vignoble du coteau des communes de Saint-Léonard et Lens sera mis en charge de manière progressive **à partir du lundi 15 avril 2019.**

Les propriétaires de conduites privées sont priés de poser les bouchons et de fermer vannes et robinets pour cette date.

Pour rappel, les conduites principales jusqu'aux vannes bleues sont gérées et sous la responsabilité du syndicat d'irrigation. Toutes les installations en aval de ces vannes sont de la responsabilité des tiers privés.

Le syndicat décline toute responsabilité pour les dégâts dus à la non observation de ce qui précède.

D'autre part, nous rappelons aux propriétaires que tous travaux entrepris dans la zone irriguée par le syndicat doivent être annoncés, avant d'être commencés, à Gillioz Hervé tél. 079/348.05.16 ou à Morand Pierre-Antoine tél. 079/768.98.28.

Pour la lutte collective contre le ver de la grappe, le syndicat a reconduit pour 2019 la pose de diffuseurs dans l'ensemble du vignoble de Saint-Léonard. La pose a été effectuée le 9 avril 2019.

Saint-Léonard, avril 2019

Le comité du syndicat